



POINT ETIAGE 2020 N°2

Bassin Ellé - Isole - Laïta

7 août 2020



SCHEMA d'AMENAGEMENT et de GESTION des EAUX
EIIIE ISOLE LAÏTA

Depuis le 30 juillet, aucune pluie n'a été enregistrée sur le bassin versant. Un épisode caniculaire est actuellement en cours avec des températures maximales dépassant largement les 30°C sur le territoire ce vendredi. Une baisse des températures est attendue à partir de samedi et **une dégradation orageuse est annoncée en milieu de semaine prochaine** avec des prévisions de pluies relativement faibles dans l'immédiat sur le secteur de Quimperlé mais qui restent à confirmer.

Les débits ont continué à baisser depuis la semaine dernière, avec une stagnation sur les 3 derniers jours, en particulier sur l'Isole. Ils sont tous inférieurs aux normales saisonnières et restent supérieurs au 10^{ème} du module*¹ sauf sur l'Ellé au Faouët qui a atteint le 20^{ème} du module depuis le 4 août, avec 0,13 m³/s.

	Débit au 06/08/20 (m ³ /s)	Débit au 29/07/20 (m ³ /s)	Débit au 06/08/19 (m ³ /s)	DV 2 * ²	Dixième du module
Ellé au Faouët	0,13	0,23	0,18	0,14	0,28
Ellé à Arzano	1,45	1,92	1,21	0,93	0,96
Isole à Scaër	0,37	0,43	0,28		0,24
Isole à Quimperlé	0,56	0,58	0,57	0,42	0,42
Inam au Faouët	0,35	0,4	0,35		0,23

Concernant l'approvisionnement en eau potable, **Quimperlé Communauté a basculé ses prélèvements de l'Isole vers l'Ellé** (aux Gorreds à Quimperlé) **le lundi 3 août** pour alimenter l'usine du Zabrenn afin de maintenir les débits sur l'Isole aval où prélèvent les Papeteries de Mauduit.

Sur l'Ellé amont, **le pompage à Pont Saint Yves** est toujours à l'arrêt depuis le 18 juillet, les débits étant inférieurs au 10^{ème} du module. **Les carrières de Gourin sont en service depuis cette date** pour alimenter l'usine de Toultreincq et étaient remplies à 79% pour la celle de Barrazer et à 96% pour Le Gallic, au 3 août dernier.

Un comité sécheresse s'est réuni mardi 4 août en préfecture du Morbihan pour faire le point sur la situation. Le Préfet a placé le **département en vigilance** et a incité par voie de presse la population et les professionnels à faire des économies d'eau. Il n'a pas accordé en l'état la demande de dérogation d'Eau du Morbihan de descendre sous le 20^{ème} du module sur l'Ellé au Faouët, au quarantième du module pour éviter de prélever dans les carrières de Gourin. **Eau du Morbihan est autorisé néanmoins à maintenir le prélèvement de l'usine de Barrégant sans descendre en dessous du 20^{ème} du module et à prélever dans les carrières de Gourin** pour compenser cette baisse des prélèvements, **ce jusqu'au 15 août. Un nouveau comité a lieu le 12 août** pour faire le point et réviser si besoin l'arrêté préfectorale pris au 7 août. (plus d'informations sur <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>).

*¹ **Le module** correspond au débit hydrologique moyen inter-annuel, c'est une synthèse des débits moyens annuels d'un cours d'eau sur une période de référence (généralement au minimum 30 ans de mesures consécutives).

Le 10^{ème} du module est généralement la valeur seuil réglementaire en deçà de laquelle les prélèvements dans les cours d'eau ne sont plus autorisés.

Syndicat Mixte Ellé Isole Laïta

1 rue Andreï Sakharov CS 20245 29394 Quimperlé Cedex

☎ 02 98 09 00 46 – smeil@quimperle-co.bzh

*2 Le **DV 2** correspond au débit de vigilance de fin d'été (août et septembre) fixé dans le SAGE Ellé-Isole-Laïta.

Débits des rivières : Le 10^{ème} du module est représenté par la droite rose sur les graphiques suivants

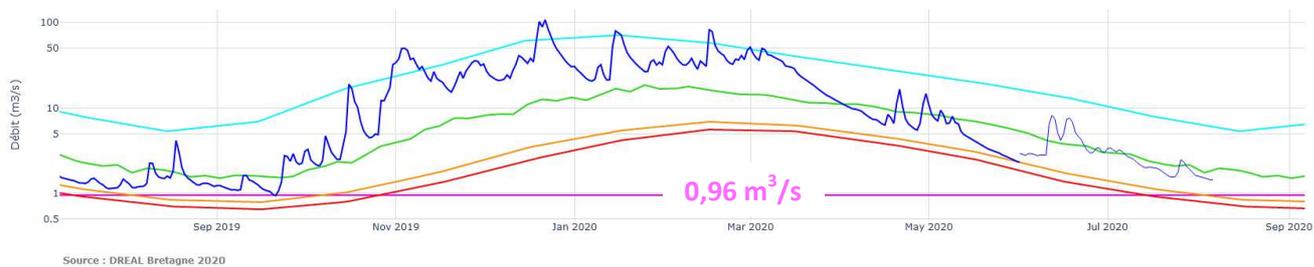
Débits de l'Isole à Quimperlé



Débits de l'Isole à Scaër



Débits de l'Ellé à Arzano



Débits de l'Ellé à Le Fauouët



Débits de l'Inam à Le Fauouët

